

FRANC CHAHUTÉ

Le bon vieux temps où le franc suisse était considéré comme une valeur refuge de longue période semble révolu. Il n'est pas pour autant devenu une monnaie faible, condamnée à voir sa valeur s'effriter régulièrement face à l'euro, promu devise forte du continent.

La donne est plus complexe. Pour son avenir immédiat, Dame Helvetia sera – comme de nombreux autres actifs – soumise à des hauts et des bas. «Les jours de faible volatilité semblent révolus», avertit le Credit Suisse dans le dernier numéro de *Swiss Strategy and relative Value*. Et pour cause: la valeur du franc, tout comme celle du yen, constitue un bon baromètre de la peur sur les marchés. Dès que les risques augmentent, les opérateurs dénouent leurs opérations de *carry trade*; soit des emprunts en francs ou en yens pour effectuer des investissements en dollars et en euros. La valeur du yen et du franc progresse dans la foulée. Pour un moment... Le retour de la confiance et d'une moindre aversion au risque amenant bien vite les spéculateurs à miser à nouveau sur la différence entre le rendement du franc et celui d'autres devises!

Un petit jeu que pourrait toutefois calmer une hausse du taux de référence de la BNS, conjuguée à un nouvel assouplissement de la politique monétaire de la Fed. Ou, plus simplement, des variations brutales et rapides des changes. Pour être gagnant, le pari du *carry trade* suppose de gagner en rendement ce que l'on perd éventuellement au change. Un pari risqué et journalier, tenté par des milliers d'acteurs, qui complique singulièrement la tâche de la BNS.

Au-delà de la période des turbulences financières, le franc devrait reprendre un peu de vigueur face à l'euro d'ici trois à douze mois. Une période que les entreprises ayant jusqu'ici négligé de couvrir leur risque de change mettront sans doute à profit pour sécuriser la valeur en francs de leurs futurs revenus en dollars et en euros. Certaines ayant payé cher pour découvrir que le franc n'était plus une monnaie de père de famille mais un actif très fun pour les traders au jour le jour sur les devises. | GENEVIÈVE BRUNET



VOTRE ARGENT, PAR GENEVIÈVE BRUNET

L'engouement pour les placements alternatifs ne se dément pas

PERFORMANCE Les investisseurs ne se détournent pas des fonds visant un rendement positif, quelle que soit l'orientation des marchés.

«Hedge Fund» n'est pas synonyme de réservoir à crédits *subprime*, CDO et autres ABS. Et, si le mois d'août a enregistré une baisse de la performance globale des investissements alternatifs – dans la foulée de la correction des marchés d'actions – la plupart des hedge funds ont affiché du vert en septembre et octobre et luttent ces jours pour garder belle façon à fin novembre. Quant aux fonds de fonds – constitués de parts de différents hedge funds – ils contribuent vaillamment à la diversification et à la baisse de la volatilité des portefeuilles des clients des banques helvétiques. Les établissements financiers suisses fournissant une part non négligeable des 1700 milliards de dollars placés dans des hedge funds à travers le monde.

«Les placements alternatifs représentent quelque 35% de nos avoirs sous gestion», indique Johan Olson, responsable des relations avec les investisseurs chez Mirabaud. Les fonds de fonds de hedge

funds pèsent ainsi «de 25 à 30% d'un portefeuille diversifié». Des produits composés «en essayant d'éviter les fonds alternatifs cycliques ou misant sur un seul secteur économique – tel que la finance – ou très concentrés sur une zone géographique». De quoi viser plus sereinement une performance absolue.



OBJECTIF Viser la performance absolue.

Un objectif commun à tous les utilisateurs de hedge funds. Ces véhicules de placement sophistiqués, misant sur des stratégies très diverses, «sont destinés à durer», a constaté Serge Ledermann, en charge de la stratégie d'investissement chez Lombard Odier Darier Hentsch, à l'occasion du dernier séminaire d'investissement organisé par ce banquier privé à Zurich. A charge pour le gestionnaire qui les place dans les comptes de ses clients de les considérer comme une classe d'actifs à part entière ou comme un apport de style de gestion différent dans la partie actions ou obligations d'un portefeuille.

La distinction entre gestion classique et gestion alternative perd d'ailleurs en pertinence avec la multiplication des fonds actions 130/30 qui misent à la fois sur une stratégie de placement en actions à long terme, sur des titres auxquels le gestionnaire fait confiance et sur l'achat à découvert à court terme d'actions pour lesquelles il prévoit une baisse.

Autres produits à la marge des placements obligataires et des stratégies alternatives: les fonds «absolute return» misant sur un rendement légèrement amélioré par rapport aux taux monétaires. Pictet vient ainsi de lancer un fonds visant une performance absolue, positive, égale ou supérieure à celle de l'indice Eonia + 2%, indépendamment de l'évolution des marchés. |



Spectaculaire.

Oris Artelier Complication
Tél. 061 956 11 11
www.oris.ch



Associé senior de Lombard Odier Darier Hentsch.

QUATRE QUESTIONS À THIERRY LOMBARD

«IL NE S'AGIT PAS SIMPLEMENT D'UNE POLITIQUE DE BONNE CONSCIENCE»

Vous avez conclu un accord avec Generation Investment Management, société cofondée par Al Gore – ancien vice-président des Etats-Unis – et David Blood – ancien CEO de Goldman Sachs Asset Management – pour promouvoir l'investissement durable. Quelle est sa teneur?

Cet accord porte sur la représentation de cette société en Europe, avec distribution exclusive d'un fonds de droit suisse. Nous attendons l'autorisation de la Commission fédérale des banques pour le lancer. Ce fonds sera calqué sur un produit déjà existant géré par Generation. Le partenariat entre notre maison et cette société sera étroit: nous participerons à l'advisory board pour les investissements réalisés dans ce cadre. Cette collaboration enrichira également les réflexions de nos équipes de recherche.

En quoi la méthode mise au point par Generation pour choisir des entreprises soucieuses de développement durable est-elle différente de celles développées

ces dernières années par les banques, dont la vôtre, qui ont lancé des fonds éthiques?

Il s'agit d'une approche intégrée où une seule équipe d'analystes examine différents critères de sélection des actions, dont les facteurs de durabilité; qu'ils soient économiques, sociaux, environnementaux ou de bonne gouvernance. Et non d'une approche en deux temps, où l'on applique le filtre d'une compétence en développement durable à une compétence financière, ou l'inverse. David Blood a une grande expérience de la gestion d'actifs. Je ne connais pas beaucoup de banquiers qui, au sommet de leur carrière, décident de prendre leur retraite et d'investir leur capital personnel dans une stratégie à laquelle ils croient. Selon son modèle économique, Generation ne peut survivre que si elle délivre de la performance à ses clients.

Au-delà de la satisfaction morale de contribuer au développement durable, les placements éthiques ne se sont pas vraiment révélés une bonne affaire, y compris peut-être pour vos clients...

Ces placements n'ont peut-être pas été aussi rentables qu'ils devraient l'être. D'où notre intérêt pour la démarche de Generation qui est un facteur possible de performance pour les portefeuilles de nos clients. Il ne s'agit pas simplement d'une politique de bonne conscience, mais d'allouer du capital à des entreprises responsables pour qu'il produise de la performance à long terme.

La valeur des actions «vertes» a déjà fortement augmenté...

Le portefeuille de Generation n'est pas un portefeuille vert. Les entreprises spécialisées dans les énergies renouvelables ne représentent qu'une petite partie de l'investissement. La majeure partie est constituée d'entreprises capables d'évoluer en intégrant de nouvelles responsabilités. |

http://blogs.hebdo.ch/argent

PROLONGEMENT D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET 2^E PILIER

L'employeur de mon époux lui a demandé de prolonger son activité professionnelle pendant une année, au-delà de l'âge de 65 ans.

Mais il a cessé à ce moment-là de prélever les cotisations employeur pour le 2^e pilier et de verser les cotisations employeur à la caisse de pension. Avait-il le droit de décider, de lui-même, de ne plus alimenter le 2^e pilier?

G.F., Fribourg
Votre époux a fêté ses 65 ans en juin 2006. Il a atteint à cette date l'âge légal de la retraite AVS et l'âge réglementaire donnant droit à la rente vieillesse dans sa caisse de pension.

«Pour l'instant, les institutions de prévoyance ne peuvent pas prélever des cotisations employeur ou employeur au-delà de l'âge de la retraite prévu dans le règlement de la caisse de pension», indique Gilles Guénat, conseiller en caisses de pension chez Hewitt Associates à Neuchâtel. Et de préciser que «certaines institutions de prévoyance autorisent le versement de cotisations au-delà

de leur âge réglementaire de retraite; mais ce sont généralement des caisses de pension qui ont fixé un âge dominant droit à la rente inférieure à 65 ans». L'employeur de votre époux n'avait donc pas la possibilité de continuer à verser ses cotisations employeur à la caisse de pension. La rente de 2^e pilier versée à 66 ans sera toutefois supérieure à celle que votre mari aurait perçue à l'âge de 65 ans. D'une part, parce que le capital vieillesse accumulé jusqu'à cet âge aura été rémunéré une année de plus. D'autre part, parce que la rente étant versée une année de moins, elle sera plus importante.

Soucieux de favoriser l'emploi des seniors, le Conseil fédéral propose d'autoriser à l'avenir les cotisations au 2^e pilier au-delà de l'âge de 65 ans; mais le Parlement ne s'est pas encore prononcé sur cette question. Les salariés âgés de plus de 65 ans sont, pour l'heure, dispensés de cotiser à l'AVS; si leur salaire annuel et leur fortune ne dépassent pas un certain montant. |

Réponse plus détaillée sur le blog «Votre argent». Vous pouvez également envoyer un courrier: L'Hebdo, Votre argent, CP 6682, 1002 Lausanne